



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le

SLOX

ID : 081-218102572-20220516-2022DEL25-DE

Date de la convocation
10.05.2022

L'an deux mil vingt-deux et le seize mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 22/25

Présents : Mr DONNEZ, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme GHODBANE, Mr BENEZECH, Mrs JALBY, DEMAZURE, GALINIÉ, Mmes TEULIER, DELPOUX, COUVREUR, RAINESON, GAVALDA, FARIZON, VABRE, Mrs MASSON, SIRVEN, Mme BETTINI, Mr MARTY.

Absents : BUONGIORNO procuration à David DONNEZ
Mrs TAUZIN, SARDAINE, SALOMON, MARIE, Mme MILIN excusés.

Secrétaire : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

**CREATION DU
COMITE SOCIAL
TERRITORIAL**

Les élections professionnelles auront lieu le 8 décembre 2022.
Dans ce cadre, il convient de définir les modalités de fonctionnement du Comité Social Territorial.

Après consultation des représentants du personnel, il est proposé de reconduire les modalités de constitution et de fonctionnement du comité technique, à savoir :

- 5 représentants titulaires et 5 suppléants (en référence au décret qui prévoit « Lorsque l'effectif est supérieur ou égal à cinquante et inférieur à deux cents : trois à cinq représentants »),
- Maintien du paritarisme entre les deux collèges des représentants du personnel et de l'administration
- Recueil des votes du collège des représentants de l'administration.

Adopté à l'unanimité

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Vu la consultation du comité technique dans sa séance du 14 avril 2022

LE CONSIEL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

PROPOSE de créer le Comité Social Territorial

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 17 mai 2022
David DONNEZ,
Maire,

